COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° CC-2026-162

L'an deux mille vingt-six
Le dix novembre à dix-neuf heures et trente minutes
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.
Date de convocation : 3 novembre 2026

Nombre de membres :	
En exercice	**37**
Présents	**30**
Votes	**35**

PRESENTS :
Renaud PFEFFER, Fabien BREUZIN, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Jean-Pierre CID, Laurent NAULIN, Arnaud SAVOIE, Luc CHAVASSIEUX, Christèle CROZIER, Morena-Alina GARCIA, Bruno FERRET, Mélanie TRAVIER, Dorothée RODRIGUES, Coralie TRICHARD, Jean-Luc BONNAFOUS, Christophe VEYRET, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Fabien BONNET, Nathalie PIALAT, Laurence RABOISSON CROPPI, Gaël DOUARD, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Jean-Marc MACHON, Florence AUDON, Jean-Louis LACROIX, Orélie CONTRERAS, Sylvie BROYER, Gérard MAGNET, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :
Nicolas TRICCA, Marine SEGUY

PROCURATIONS :
Yves GOUGNE donne procuration à Marc COSTE
Stéphanie NICOLAY donne procuration à Bruno FERRET
Marie-Noëlle CHARLES donne procuration à Jean-Luc BONNAFOUS
Pascale CHAPOT donne procuration à Renaud PFEFFER
Vincent LECOCQ donne procuration à Florence AUDON

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Louis LACROIX

VOIRIE

*****

Requalification des espaces publics du centre ancien de Saint-Didier-sous-Riverie à Chabanière – Approbation du programme de l'opération, de son enveloppe prévisionnelle et des demandes de subventions

Rapporteur : Madame Mélanie TRAVIER, Vice-Présidente déléguée à la Voirie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2421-1 à L.2422-13 relatifs à la maîtrise d'ouvrage publique et imposant l'élaboration d'un programme pour chaque opération envisagée,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024 et notamment la compétence voirie,

Vu la délibération n° 097/15 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2015 approuvant les modalités de mise en œuvre du Schéma Directeur de la Voirie (SDV),

Vu les délibérations n° CC-2026-152 et n° CC-2026-153 du Conseil Communautaire du 20 octobre 2026 approuvant la feuille de route voirie et les principes d'élaboration et de mise en œuvre du Schéma Directeur Voirie 2026-2032,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Aménagement du territoire et Transition écologique » en date du 19 octobre 2026,

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

Contexte :

Le centre ancien de Saint-Didier-sous-Riverie concentre une part importante de l'identité patrimoniale de la commune de Chabanière. Organisé autour de l'église inscrite au titre des Monuments Historiques, il est caractérisé par un tissu urbain ancien dense, un réseau de ruelles et de venelles à forte valeur patrimoniale ainsi que plusieurs équipements et services de proximité.

Le projet de requalification des espaces publics du centre ancien a été intégré au Schéma Directeur de la Voirie lors de son actualisation en 2021 puis confirmé lors de sa mise à jour en 2023.

Cette opération s'inscrit dans la mise en œuvre de la Feuille de Route Voirie et du Schéma Directeur de la Voirie 2026-2032 de la Copamo, présentés à la Commission d'Instruction du 15 septembre 2026 et approuvés lors du Conseil Communautaire du 20 octobre 2026.

Afin d'accompagner la définition du projet, la commune et la Copamo ont sollicité le CAUE Rhône Métropole, qui a réalisé un préprogramme urbain et paysager permettant d'identifier les enjeux du site et les grandes orientations d'aménagement.

Objectifs de l'opération :

L'opération vise à engager une requalification globale des espaces publics du centre ancien autour des objectifs suivants :

- Valoriser le patrimoine bâti, paysager et les vues remarquables,
- Renforcer l'identité et l'attractivité du centre-bourg,
- Améliorer la qualité d'usage des espaces publics,
- Conforter les mobilités du quotidien et les cheminements piétons,
- Rechercher un équilibre entre usages, déplacements et stationnement,
- Renforcer la place du végétal dans l'espace public,
- Intégrer les enjeux d'adaptation au changement climatique,
- Développer une gestion intégrée des eaux pluviales.

Le programme prévoit également un traitement spécifique du secteur situé entre la mairie annexe et l'église, en articulation avec les réflexions conduites par la commune sur le devenir de la bâtisse acquise à proximité immédiate du chevet de l'église.

Programme de l'opération :

Conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, un programme d'opération a été élaboré afin de préciser :

- les besoins à satisfaire,
- les enjeux poursuivis,
- les objectifs assignés à la maîtrise d'œuvre,
- les contraintes patrimoniales, urbaines, foncières et environnementales,
- le contenu de la mission de maîtrise d'œuvre,
- le calendrier prévisionnel de l'opération.

Le programme de l'opération est annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

Enveloppe prévisionnelle :

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à :

Poste	Montant HT
Travaux	898 000 €
Maîtrise d'œuvre	90 000 €
Sommes à valoir (levés topographiques, diagnostics, études complémentaires...)	50 000 €
Total prévisionnel de l'opération	**1 038 000 €**

La commune de Chabanière a confirmé sa volonté d'accompagner financièrement cette opération conduite sous maîtrise d'ouvrage de la Copamo. Le principe d'un cofinancement communal par voie de fonds de concours à hauteur de 50 % des dépenses éligibles est retenu. Les modalités financières précises feront l'objet d'une convention spécifique entre la commune et la Copamo.

Les crédits spécifiques de cette opération seront inscrits au Budget Primitif.

Planning prévisionnel :

Sous réserve de l'approbation du programme :

- 1er trimestre 2027 : consultation et désignation de la maîtrise d'œuvre,
- 2027 : études préliminaires, analyse des scénarios, coordination des concessionnaires et élaboration de l'avant-projet,
- 2028 : dépôt et instruction du permis d'aménager, études de projet et consultation des entreprises,
- À compter de 2029 : réalisation des travaux selon le phasage retenu.

Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE le programme de l'opération de requalification des espaces publics du centre ancien de Saint-Didier-sous-Riverie à Chabanière, annexé à la présente délibération, ainsi que son enveloppe financière prévisionnelle,

AUTORISE Monsieur le Président à engager les procédures nécessaires à la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter toute subvention ou participation financière mobilisable pour cette opération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces s'y référant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président
Renaud PFEFFER

Le secrétaire de séance
Jean-Louis LACROIX

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 17 NOV. 2026
Notifié ou publié le 17 NOV. 2026
Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

PUBLIE LE 17 NOVEMBRE 2026
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

PUBLIE LE 17 NOVEMBRE 2026
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

Schéma Directeur Voirie 2026-2032

Requalification des espaces publics du centre ancien de Saint-Didier-sous-Riverie à Chabanière

Programme de l'opération

1. Contexte initial d'intervention

La commune de Chabanière souhaite engager une opération de requalification des espaces publics du centre ancien de Saint-Didier-sous-Riverie afin d'améliorer le cadre de vie, conforter l'attractivité du bourg, mettre en valeur son patrimoine et adapter les aménagements aux usages contemporains ainsi qu'aux enjeux environnementaux.

Cette opération s'inscrit également dans la mise en œuvre de la Feuille de Route Voirie élaborée par la COPAMO, qui définit les orientations stratégiques de la collectivité en matière d'aménagement des espaces publics, de mobilités, de qualité du cadre de vie et d'adaptation aux enjeux environnementaux.

Présentée à la Commission d'Instruction du 15 septembre 2026, qui a émis un avis favorable, cette feuille de route a été soumise à l'approbation du Conseil Communautaire le 20 octobre 2026. Elle affirme notamment les orientations suivantes :

- Préserver durablement le patrimoine routier communautaire par une gestion patrimoniale adaptée ;
- Renforcer la qualité d'usage, la sécurité et l'attractivité des espaces publics ;
- Développer des aménagements favorables aux déplacements du quotidien et aux mobilités actives ;
- Valoriser le patrimoine, l'identité et les paysages des communes ;
- Intégrer les enjeux de végétalisation, de gestion de l'eau et d'adaptation au changement climatique ;
- Développer des projets conciliant plusieurs objectifs publics dans une approche globale et cohérente de l'aménagement.

Le présent programme constitue ainsi une déclinaison opérationnelle de la Feuille de Route Voirie et participe à la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Voirie 2026-2032.

En amont de cette opération, la commune et la COPAMO ont sollicité le CAUE Rhône Métropole (CAUE RM) afin d'accompagner la définition des enjeux et orientations du projet. Cette mission a conduit à l'élaboration d'un préprogramme urbain et paysager comprenant :

- Un premier état des lieux du centre ancien ;

PROJET

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

- Une analyse des usages et du fonctionnement des espaces publics ;
- L'identification des enjeux urbains, patrimoniaux, paysagers et fonctionnels ;
- Des orientations d'aménagement ;
- Une première estimation financière des interventions envisageables.

Le présent programme a pour objet de définir les besoins, contraintes, enjeux et objectifs de l'opération en vue de la consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre chargée de conduire les études et d'accompagner la réalisation des travaux.

Au-delà de la seule réfection des voiries, l'opération vise à développer une approche globale de requalification du centre ancien intégrant notamment :

- La qualité des espaces publics ;
- La lisibilité des ambiances paysagères et patrimoniales du village ;
- Le renforcement de l'identité du centre-bourg ;
- La valorisation du patrimoine bâti, paysager et des vues remarquables ;
- Le renforcement de l'attractivité économique et touristique du village par la mise en valeur de l'église inscrite au titre des Monuments Historiques, du centre ancien, des commerces et services existants, des départs de randonnée et des lieux de vie ou d'activité susceptibles de s'y développer ;
- Le développement des mobilités du quotidien et des cheminements piétons ;
- La gestion du stationnement et le partage des usages ;
- Le développement de la place du végétal ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La gestion intégrée des eaux pluviales.

2. Maîtrise d'ouvrage et gouvernance

Le projet de requalification des espaces publics du centre ancien de Saint-Didier-sous-Riverie s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur de la Voirie 2026-2032 de la COPAMO. L'opération avait déjà été intégrée lors de l'actualisation du Schéma en 2021 puis confirmée lors de sa mise à jour en 2023. Elle figurait alors parmi les opérations identifiées pour le programme voirie 2025.

Le projet relève de la compétence voirie de la COPAMO, qui intervient en qualité de maître d'ouvrage pour l'ensemble des voies et espaces publics communautaires compris dans le périmètre de l'opération.

La commune de Chabanière est étroitement associée à l'ensemble des phases de définition, d'étude et de suivi du projet. À ce titre, elle participe à la définition des orientations et des objectifs poursuivis par l'opération ainsi qu'aux principaux choix d'aménagement.

Compte tenu des enjeux patrimoniaux, urbains, paysagers et techniques du projet, la réflexion associera, selon des modalités adaptées à l'avancement des études :

- Les élus et services de la commune de Chabanière ;
- Les élus et services de la COPAMO ;
- L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et le CAUE RM ;
- Les concessionnaires et gestionnaires de réseaux ;

PROJET

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

- Les partenaires institutionnels concernés ;
- Le comité consultatif mis en place par la commune en application de la charte adoptée par le conseil municipal le 14/09/2026, instance permettant aux habitants de s'exprimer sur les projets communaux, de formuler des propositions et de participer à leur élaboration ;
- Les habitants, riverains et usagers du centre ancien.

3. Périmètre de l'opération

Le projet porte sur l'ensemble des espaces publics du centre ancien de Saint-Didier-sous-Riverie, comprenant les voiries, places, venelles, cheminements piétons et espaces de liaison participant au fonctionnement et à l'identité du cœur de village.

Voiries incluses partiellement dans le périmètre d'étude

- Rue du 8 Mai 1945 ;
- Rue des Forges ;
- Impasse des Forges ;
- Montée de la Côte ;
- Rue du 11 Novembre 1918 et ses impasses.

Voiries incluses intégralement dans le périmètre d'étude

- Rue du Centre ;
- Rue de la Voûte ;
- Rue du Pavé ;
- Rue Saint-Blaise ;
- Rue Sainte-Thérèse ;
- Rue Traversière ;
- Rue du Presbytère ;
- Montée Périna ;
- Impasse Sainte-Victoire.

Places et espaces publics structurants

- Place des Deux Clochers (place de l'Église) ;
- Place de l'Abbé Guichard (place de l'Amitié) ;
- Place de la Mairie ;
- Parking du Centre.

Espaces de liaison

Le périmètre comprend également :

- Les venelles et cheminements piétons ;
- Les ruelles secondaires ;
- Les espaces de transition et de connexion entre les différentes places et séquences urbaines du centre ancien.

Surface de référence

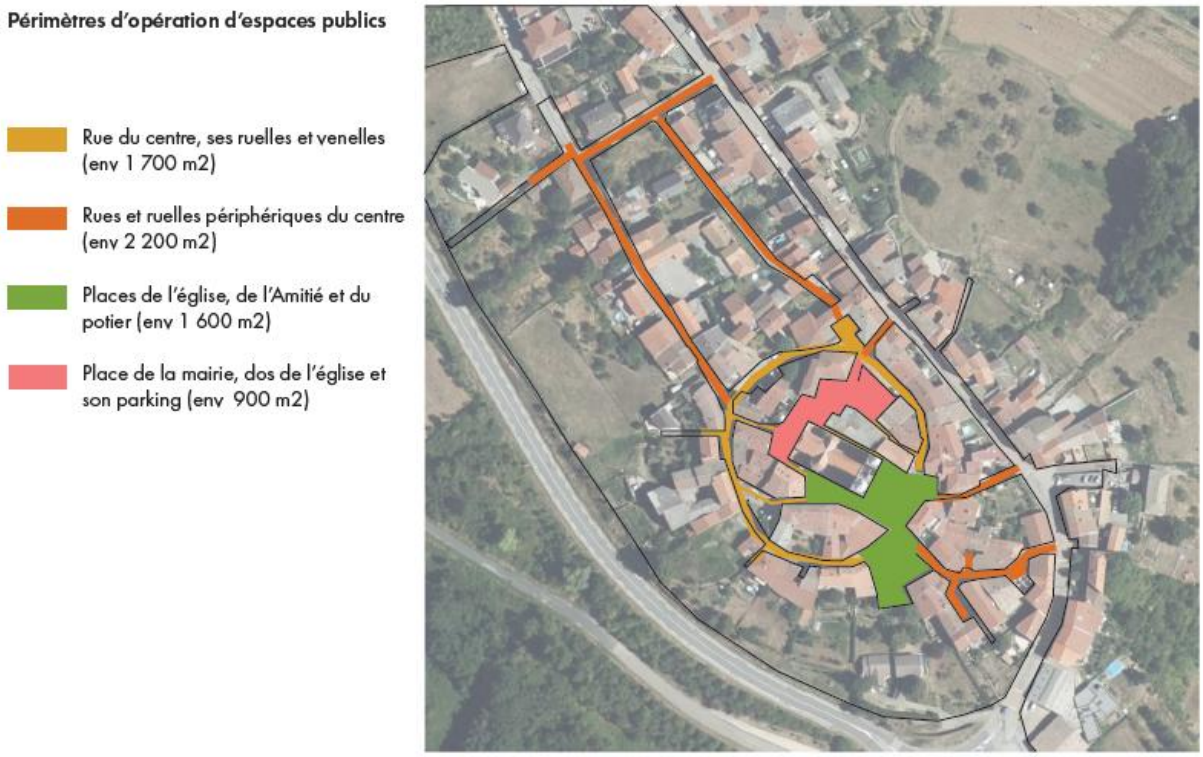
La surface totale concernée par l'opération est estimée à **6 400 m²**.

PROJET

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

La surface opérationnelle définitive sera arrêtée à l'issue des études d'Avant-Projet (AVP), en fonction des choix d'aménagement retenus par le maître d'ouvrage.

Le périmètre opérationnel pourra être élargi ponctuellement lors des études afin d'analyser les interfaces fonctionnelles, paysagères, patrimoniales ou de mobilité avec les secteurs environnants, notamment ceux concernés par les emplacements réservés, les équipements publics, les pôles de stationnement ou les orientations d'aménagement du PLU.



4. Situation actuelle

Contexte urbain

Le centre ancien de Saint-Didier-sous-Riverie présente une organisation héritée de son développement historique, caractérisée par :

- Une structure issue d'un ancien village fortifié ;
- Un tissu bâti ancien dense ;
- Des rues étroites ;
- Un réseau de ruelles et de venelles ;
- Une présence limitée du végétal dans l'espace public ;
- Des espaces publics aux usages et qualités contrastés.

Le centre ancien conserve plusieurs équipements et lieux de vie participant à son attractivité :

- Mairie annexe ;

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

- Bureau de poste ;
- Bibliothèque ;
- Salle de l'Amitié ;
- Atelier municipal ;
- Café associatif (évolution de son implantation à moyen terme évoquée par la commune) ;
- École privée ;
- Commerces de proximité.

Déplacements et stationnement

Les voies concernées par l'opération sont identifiées dans le Schéma Directeur Voirie comme des voies résidentielles de niveau 3 assurant principalement la desserte des riverains et des équipements de proximité.

Les principaux déplacements observés dans le centre ancien sont :

- Des déplacements résidentiels ;
- Des déplacements liés aux équipements et services ;
- Des déplacements piétons de proximité.

Le trafic automobile demeure modéré et ne constitue pas un axe de transit structurant.

Pour les déplacements, compte tenu de l'étroitesse de la trame viaire, l'enjeu porte sur le partage de l'espace entre les différents usages et sur l'amélioration du confort et de la sécurité des mobilités actives.

Le stationnement est réparti entre plusieurs poches existantes, auxquelles pourront s'ajouter de nouvelles capacités en périphérie du bourg. L'enjeu porte sur le maintien d'une offre adaptée aux usages du centre ancien et sur une meilleure intégration urbaine et paysagère des espaces concernés.

Espaces publics structurants

Les places de l'Église, de l'Amitié et de la Mairie constituent les principaux espaces publics structurants du centre ancien et concentrent l'essentiel des enjeux patrimoniaux, paysagers et fonctionnels de l'opération.

- Place de l'Église : espace marqué par une forte présence de la voiture et du stationnement ;
- Place de l'Amitié : espace en belvédère sur le paysage, actuellement largement dédié au stationnement ;
- Place de la Mairie : espace peu lisible, très minéral et insuffisamment qualifié ;
- Réseau de ruelles et venelles : ensemble à forte valeur patrimoniale participant à l'identité du centre ancien.

Patrimoine et protection au titre des Monuments Historiques

Le centre ancien est situé dans le périmètre de protection de l'église inscrite au titre des Monuments Historiques. Les aménagements projetés devront être conçus en

PROJET

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), conformément aux procédures réglementaires applicables.

Le secteur mairie annexe / église constitue un point particulier de l'opération, nécessitant un dialogue étroit entre la commune, la COPAMO, la maîtrise d'œuvre, le CAUE RM et l'ABF. Cette problématique concerne plus particulièrement le devenir d'une bâtisse vacante acquise par la commune.

Le préprogramme du CAUE RM fait état d'orientations patrimoniales favorables au maintien du front bâti et à la préservation des relations urbaines et paysagères existantes, que le bâtiment soit conservé dans sa configuration actuelle ou partiellement restructuré. La commune souhaite néanmoins approfondir les différentes possibilités d'évolution du secteur, y compris l'hypothèse d'une démolition partielle ou totale. En l'absence d'un projet suffisamment défini et d'études plus approfondies, cette dernière hypothèse fait actuellement l'objet de fortes réserves de la part de l'ABF.

Le devenir de la bâtisse fera l'objet d'une étude spécifique sous maîtrise d'ouvrage de la commune. Les résultats de cette étude seront transmis à la maîtrise d'œuvre et intégrés à la réflexion sur les espaces publics du secteur.

Urbanisme et contraintes réglementaires

Le PLU révisé a été approuvé le 29 juin 2026.

Zonage

- Zone UAp correspondant aux secteurs patrimoniaux des parties anciennes des trois bourgs ;
- Secteur d'habitat ancien autorisant notamment les équipements d'intérêt collectif ainsi que certains commerces et activités de proximité.

Périmètre de protection de l'église

- L'ensemble du périmètre d'étude est situé dans le rayon de protection de 500 m de l'église inscrite au titre des Monuments Historiques ;
- Les projets devront être élaborés en concertation avec l'ABF selon les procédures réglementaires applicables.

Éléments patrimoniaux protégés

Petit patrimoine bâti :

- Croix située place de l'Abbé Guichard.

Murs et murets en pierre protégés :

- Rue des Forges ;
- Rue du Centre.

Emplacements réservés

- R1SD : création d'un espace public et de stationnement rue du 8 Mai 1945 (820 m²) ;
- V2SD : élargissement de la rue des Forges sur l'emprise d'un escalier (7 m²).

PROJET

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

Autres contraintes

- Secteur situé majoritairement en zone blanche des PPRi du Garon, impliquant la prise en compte des prescriptions relatives à la gestion du ruissellement et des eaux pluviales ;
- Présence de l'OAP « Rue des Forges » en périphérie du secteur, prévoyant notamment la création de logements, de stationnements publics et de liaisons piétonnes vers le centre ancien. Les incidences prévisibles de cette opération sur les flux, les usages, le stationnement et le fonctionnement du centre-bourg devront être prises en compte dans les études.

Cf. annexe 1 : extraits PLU

Foncier

Aucune acquisition foncière n'est arrêtée à ce stade.

Les études devront toutefois examiner :

- Les incidences foncières liées aux emplacements réservés du PLU ;
- Les éventuels besoins fonciers complémentaires induits par le projet, notamment la vérification de la domanialité au droit des pieds de façade ;
- Les opportunités foncières susceptibles d'accompagner la requalification des espaces publics.

Pôles générateurs de déplacements

Le périmètre d'étude est concerné par la présence de plusieurs équipements et usages structurants :

- Église inscrite au titre des Monuments Historiques, susceptible de générer une fréquentation touristique complémentaire à celle des habitants du village ;
- Mairie annexe ;
- École privée ;
- Bibliothèque et salle de l'Amitié ;
- Café associatif (évolution de son implantation à moyen terme évoquée par la commune) ;
- Itinéraire PDIPR empruntant les rues du 11 Novembre, du Centre et du Pavé.

Réseaux

Les concessionnaires devront être consultés afin d'identifier l'état de leurs ouvrages et leurs éventuels projets d'intervention.

Assainissement

- Réseau unitaire encore présent rues des Forges, du Centre et du Pavé ;
- Réseau d'eaux pluviales présent uniquement sur certaines voies : rue de la Voûte, rue du 11 Novembre et montée Périna.

Eau potable

- SIEMLY / SUEZ.

PROJET

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

Réseaux secs et éclairage public

- SYDER ;
- ENEDIS ;
- Orange ;
- Prizz Télécom.

Gaz

- GRDF : présent.

Irrigation

- SMHAR absent du centre ancien.

Déchets

- Point d'apport volontaire situé hors périmètre, à proximité du gymnase ;
- Collecte en porte-à-porte des bacs jaunes et gris mise en place depuis septembre 2026.

5. Enjeux de l'opération

Cf. annexe 2 : note d'enjeux du CAUE RM.

Les enjeux expriment les principales problématiques auxquelles l'opération devra répondre ainsi que les équilibres à rechercher dans la conception du projet. Identifiés dans le cadre du préprogramme urbain et paysager, ils constituent le socle de réflexion de l'opération et fondent les objectifs assignés à la maîtrise d'œuvre.

Patrimoine et identité

L'équilibre entre préservation du patrimoine, respect de l'identité villageoise et évolution du centre ancien.

Qualité des espaces publics

L'amélioration du cadre de vie, du confort d'usage, de la convivialité et de l'attractivité des espaces publics.

Mobilités et accessibilité

La conciliation entre déplacements piétons, accessibilité des équipements, desserte locale et besoins des différents usagers.

Stationnement

L'équilibre entre les besoins de stationnement et la qualité urbaine, paysagère et fonctionnelle des espaces publics.

PROJET

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

Paysage et adaptation climatique

La réintroduction de la nature et du végétal dans un centre ancien fortement minéral, l'amélioration du confort climatique des espaces publics, la valorisation du grand paysage et l'adaptation du village aux effets du changement climatique.

Gestion de l'eau

L'intégration de la gestion des eaux pluviales dans les aménagements, la limitation du ruissellement, la désimperméabilisation des espaces publics, la restauration des fonctions naturelles des sols, la réduction des apports aux réseaux et aux stations d'épuration ainsi que l'alimentation en eau des végétaux.

6. Objectifs assignés à la maîtrise d'œuvre

Les objectifs traduisent opérationnellement les enjeux identifiés pour l'opération. Ils précisent les résultats attendus de la mission de maîtrise d'œuvre et constituent le cadre de référence des études de conception. Les propositions du maître d'œuvre devront permettre d'apporter des réponses concrètes aux enjeux du projet dans le respect du programme et des contraintes identifiées.

Volet diagnostic

- Analyser le fonctionnement actuel des espaces publics, les usages, les pratiques de déplacement et le stationnement y compris dans un périmètre élargi intégrant les principaux équipements, pôles générateurs de déplacements et secteurs de stationnement situés à proximité du centre ancien ;
- Identifier les qualités patrimoniales, paysagères et urbaines du centre ancien à préserver, révéler ou renforcer ;
- Caractériser les différentes séquences composant le village (rues du centre ancien, rues du faubourg, places, ruelles, venelles, belvédères, espaces de transition) ;
- Définir une vision d'ensemble cohérente du centre ancien permettant de guider la requalification des espaces publics et de structurer les choix d'aménagement.

Volet urbain, patrimonial et paysager

- Construire un projet révélant l'identité historique et patrimoniale du village ;
- Hiérarchiser les espaces publics et définir leur vocation, leur ambiance et leur niveau de traitement ;
- Mettre en valeur les places structurantes du centre ancien, notamment les secteurs de l'Église, de l'Amitié et de la Mairie, et renforcer leur lisibilité d'ensemble par un traitement cohérent des liaisons, espaces de transition et cheminements piétons ;
- Valoriser les éléments patrimoniaux remarquables, les murs et murets en pierre, les venelles et les vues sur le grand paysage ;
- Élaborer un vocabulaire d'aménagement partagé à l'échelle du centre ancien en appui des prescriptions du PLU : matériaux, mobilier, signalétique, éclairage, traitement des seuils et palette végétale ;

PROJET

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

- Inscrire les aménagements dans le cadre des prescriptions architecturales, patrimoniales et paysagères du règlement du PLU, notamment concernant les matériaux, la conservation et la mise en valeur des murs et murets en pierre, le traitement des sols, le mobilier, les clôtures, les dispositifs d'éclairage et l'intégration des équipements techniques.

Volet spécifique : devenir du bâti et des espaces publics aux abords de la mairie annexe et de l'église

- Étudier les conditions de requalification du secteur mairie annexe / église en intégrant les réflexions engagées par la commune sur le devenir du bâtiment situé entre la mairie annexe et l'église ainsi que leurs incidences sur les espaces publics ;
- Analyser les conséquences urbaines, patrimoniales, paysagères, fonctionnelles, réglementaires et financières des différentes hypothèses d'évolution susceptibles d'être retenues par la commune à l'issue des études spécifiques conduites sur le bâtiment ;
- Évaluer l'incidence de ces hypothèses sur la composition des espaces publics, les usages, le stationnement, les cheminements, la mise en valeur de l'église et le fonctionnement général du centre ancien ;
- Permettre au maître d'ouvrage de disposer des éléments nécessaires à un arbitrage éclairé concernant les interfaces entre le projet d'espaces publics et le devenir du bâti ;
- Maintenir une cohérence d'ensemble du projet indépendamment de l'hypothèse finalement retenue concernant le bâtiment.

Volet paysage, environnement et adaptation climatique

- Développer la présence du végétal et de l'arbre afin de renforcer l'ombrage, d'améliorer le confort climatique des espaces publics, de favoriser l'adaptation du centre ancien aux évolutions climatiques et de contribuer à une gestion intégrée des eaux pluviales privilégiant l'infiltration à la source des pluies courantes ;
- Valoriser les espaces présentant un intérêt paysager ainsi que les vues remarquables sur le grand paysage ;
- Privilégier, lorsque les contraintes urbaines, patrimoniales et techniques le permettent, les solutions fondées sur la nature contribuant simultanément à la gestion des eaux pluviales, au développement de la biodiversité, à la désimperméabilisation des sols et à l'amélioration du confort climatique des espaces publics (noues, fosses plantées, plantations d'arbres, revêtements perméables, dispositifs de rétention intégrés au paysage) ;
- Intégrer les enjeux de sobriété lumineuse, de qualité nocturne des espaces publics et de réduction des nuisances lumineuses dans le choix des dispositifs d'éclairage, conformément aux orientations environnementales du PLU.

Volet usages, mobilités et accessibilité

- Améliorer le confort et la sécurité des cheminements piétons ;
- Renforcer la lisibilité, l'accessibilité et la qualité d'usage des équipements, des espaces publics et des secteurs de stationnement ;

PROJET

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

- Garantir l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans le respect des contraintes patrimoniales du site ;
- Évaluer les besoins de circulation et de stationnement afin de proposer des organisations compatibles avec la qualité des espaces publics recherchée ;
- Prendre en compte le fonctionnement des équipements générateurs de déplacements, notamment l'école privée, dans l'analyse des usages, des cheminements, des besoins de desserte et de stationnement ;
- Préserver les conditions de desserte et de stationnement nécessaires aux riverains, aux services, aux commerces et aux équipements publics.

7. Mission de maîtrise d'œuvre

La présente opération vise à définir puis mettre en œuvre un projet global de requalification des espaces publics du centre ancien de Saint-Didier-sous-Riverie dans l'emprise définie au présent programme.

Le projet devra répondre à l'ensemble des enjeux et objectifs définis par la maîtrise d'ouvrage et s'appuyer sur les orientations issues du préprogramme réalisé par le CAUE RM. La maîtrise d'œuvre intégrera ces éléments dans sa démarche et participera, à la demande du maître d'ouvrage, aux temps d'échanges associant la commune, la COPAMO, le CAUE RM et les services de l'État compétents.

Compte tenu des caractéristiques du site, de sa forte valeur patrimoniale, de la présence de nombreux espaces publics imbriqués et de l'importance des enjeux paysagers, il est attendu une équipe pluridisciplinaire associant a minima des compétences en paysage, aménagement urbain, voirie et réseaux divers. L'équipe sera pilotée par un paysagiste-concepteur justifiant de références significatives en requalification de centres anciens patrimoniaux.

La maîtrise d'œuvre devra proposer une vision d'ensemble cohérente du centre ancien conciliant :

- La valorisation du patrimoine bâti et des espaces publics historiques ;
- L'amélioration du cadre de vie et du confort des usagers ;
- Le maintien du fonctionnement quotidien du village ;
- Le développement de la place du végétal ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La gestion intégrée des eaux pluviales ;
- La qualité architecturale, urbaine et paysagère des aménagements ;
- La maîtrise des coûts d'investissement et des charges futures d'entretien.

Le projet devra être conçu à l'échelle de l'ensemble du centre ancien afin d'en garantir la cohérence urbaine, patrimoniale et paysagère. Toutefois, compte tenu des contraintes susceptibles d'être liées à l'intervention préalable des concessionnaires, à la mobilisation de financements ou aux capacités budgétaires du maître d'ouvrage et de la commune, l'opération pourra faire l'objet d'une réalisation par phases. La maîtrise d'œuvre étudiera dès les phases préliminaires les conditions techniques, opérationnelles et financières d'un découpage pertinent de l'opération, permettant, le

PROJET

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

cas échéant, une mise en œuvre progressive sans compromettre sa cohérence globale ni générer de surcoûts ou de reprises ultérieures.

Une attention particulière sera portée au secteur situé entre la mairie annexe et l'église. Compte tenu des réflexions en cours sur le devenir du bâti existant et des échanges préalablement engagés avec l'ABF, la maîtrise d'œuvre devra intégrer cette problématique dans sa démarche de conception.

Sans préjuger des arbitrages futurs du maître d'ouvrage, et sans que la présente mission ne porte sur la démolition, la programmation immobilière ou les études de bâtiment elles-mêmes, la maîtrise d'œuvre devra :

- Analyser les incidences urbaines, patrimoniales, fonctionnelles et paysagères des différentes hypothèses d'évolution du secteur ;
- Proposer plusieurs scénarios d'aménagement des espaces publics compatibles avec ces hypothèses ;
- Participer aux réunions de travail associant la commune, la COPAMO, le CAUE°RM, l'ABF et les partenaires concernés ;
- Formuler les recommandations nécessaires à l'aide à la décision du maître d'ouvrage.

Sous réserve de la disponibilité des conclusions des études spécifiques engagées par la commune, les incidences des différentes hypothèses relatives au secteur mairie annexe / église seront analysées et comparées au stade des Études Préliminaires. À l'issue de cette phase, le maître d'ouvrage arrêtera le scénario retenu ainsi que, le cas échéant, les modalités de phasage permettant de dissocier ce secteur du reste de l'opération sans remise en cause de la cohérence d'ensemble du projet.

La mission confiée au maître d'œuvre comprendra les éléments de mission suivants, définis par le Code de la commande publique pour les ouvrages d'infrastructure :

- Études préliminaires (EP) ;
- Avant-projet (AVP) ;
- Projet (PRO) ;
- Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- Visa des études d'exécution (VISA) ;
- Direction de l'exécution des travaux (DET) ;
- Assistance aux opérations de réception (AOR).

Une mission complémentaire d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) sera également confiée au titulaire afin de garantir la bonne coordination de l'ensemble des intervenants, le respect du calendrier prévisionnel de l'opération, l'optimisation de l'enchaînement des tâches et la maîtrise des contraintes générées auprès des riverains, commerçants et usagers du centre-bourg.

La mission OPC comprendra notamment :

- L'élaboration et l'actualisation du planning général de l'opération ;

PROJET

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

- La coordination temporelle des interventions des entreprises et concessionnaires ;
- L'identification des interfaces et points de vigilance entre lots ;
- L'animation des réunions de coordination dédiées ;
- Le suivi de l'avancement des travaux et l'alerte du maître d'ouvrage en cas de dérive ;
- La proposition et le suivi des mesures correctives nécessaires ;
- La coordination des différentes phases de travaux afin de limiter les perturbations pour les habitants, les activités et les équipements publics du centre-bourg.

La mission intégrera également :

- L'analyse détaillée des usages actuels et futurs des espaces publics ;
- L'identification et la hiérarchisation des séquences urbaines et paysagères du centre-bourg ;
- L'élaboration d'un référentiel d'aménagement compatible avec les prescriptions du PLU, comprenant notamment les matériaux, le mobilier, la signalétique, les dispositifs d'éclairage, la palette végétale et les principes de traitement des espaces publics, afin de garantir la cohérence des interventions futures dans le centre ancien, y compris en cas de réalisation de l'opération par phases ;
- L'analyse du fonctionnement du stationnement et la formulation de propositions adaptées ;
- L'intégration des enjeux d'accessibilité et de partage de l'espace public ;
- L'intégration des principes de gestion durable des eaux pluviales ;
- L'analyse des contraintes techniques, topographiques, patrimoniales et réglementaires ;
- La coordination avec les concessionnaires et gestionnaires de réseaux ;
- La coordination avec les services de l'État, notamment avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Le maître d'œuvre accompagnera également la maîtrise d'ouvrage dans :

- L'identification et la mobilisation des dispositifs de financement ;
- La constitution des dossiers de demande de subvention ;
- La préparation, la constitution et la finalisation du dossier de permis d'aménager requis pour l'opération, sur la base du projet arrêté à l'issue de l'AVP ;
- L'assistance au maître d'ouvrage pour le dépôt du permis d'aménager et le suivi de son instruction, comprenant notamment les échanges avec les services instructeurs et l'Architecte des Bâtiments de France, ainsi que la production des compléments ou adaptations nécessaires au cours de l'instruction et, le cas échéant, après délivrance de l'autorisation
- Les autres démarches réglementaires éventuellement induites par le projet ;
- La préparation des instances de validation et de décision.

Dans un souci d'appropriation du projet par les habitants, la mission intégrera au minimum les temps de concertation suivants :

PROJET

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

- Un ou plusieurs temps de travail avec le comité consultatif communal ou un groupe thématique constitué en son sein, aux étapes définies par la commune ;
- Une rencontre avec les habitants et les commerçants afin de construire un diagnostic partagé des usages, pouvant notamment prendre la forme d'une balade urbaine ou d'une visite commentée ;
- Un temps spécifique avec les riverains concernés consacré à la domanialité des pieds de façade ainsi qu'à leur traitement et à leurs usages futurs ;
- Une réunion publique de présentation des premières orientations d'aménagement au stade AVP ;
- Une réunion publique d'information préalable au démarrage des travaux.

Une attention particulière sera portée à la capacité de l'équipe de maîtrise d'œuvre à développer une approche sensible du site et à proposer un projet révélant les qualités patrimoniales, paysagères et identitaires du centre ancien tout en répondant aux usages contemporains du village.

8. Enveloppe prévisionnelle de l'opération

L'opération est réalisée dans le cadre de la compétence voirie de la COPAMO.
Son financement reposera notamment sur :

- Un cofinancement de la commune de Chabanière par voie de fonds de concours à hauteur de 50 % du montant HT de l'opération (convention à établir) ;
- La recherche et la mobilisation des dispositifs de subvention susceptibles d'être sollicités.

Enveloppe prévisionnelle des travaux

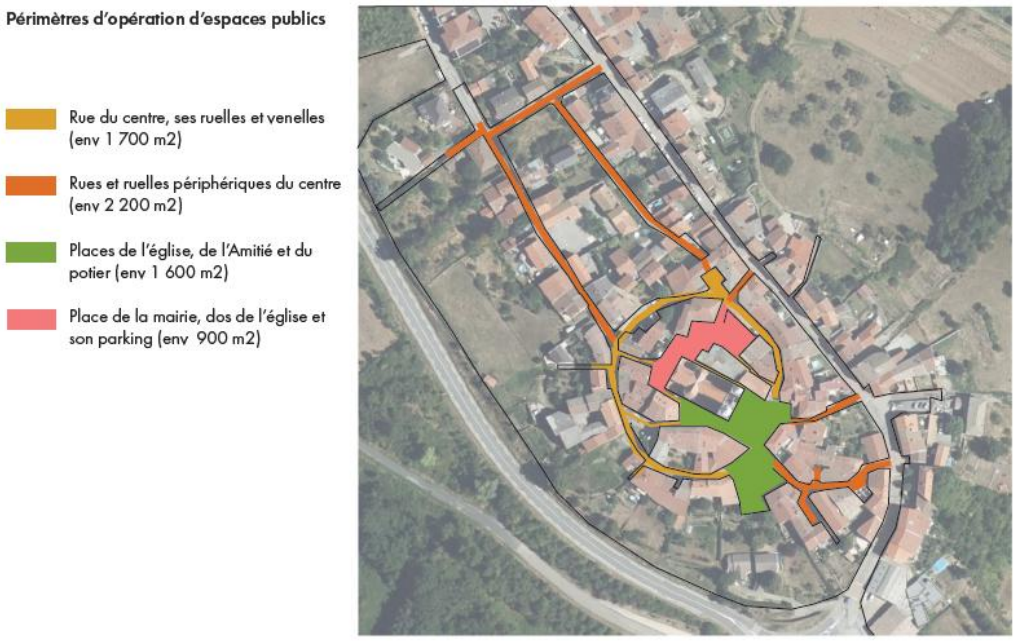
L'enveloppe financière présentée ci-après constitue un **coût d'objectif** servant de référence à la consultation. Les candidats devront démontrer leur capacité à développer un projet cohérent avec cette enveloppe tout en répondant aux objectifs fixés par le présent programme.

Les montants ont été établis à partir de ratios traduisant une ambition d'aménagement globalement située entre un scénario frugal et un scénario médiant.

Secteur	Surface indicative	Ratio retenu	Montant prévisionnel
Rues et ruelles périphériques	2 200 m²	100 €/m²	220 000 € HT
Rue du Centre, ruelles et venelles	1 700 m²	150 €/m²	255 000 € HT
Places de l'Église, de l'Amitié et du Potier	1 600 m²	180 €/m²	288 000 € HT
Place de la Mairie, dos de l'Église et parking	900 m²	150 €/m²	135 000 € HT

PROJET

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE



Montant prévisionnel des travaux : **898 000 € HT**

Maîtrise d'œuvre

Le montant prévisionnel affecté à la mission de maîtrise d'œuvre est estimé à :

90 000 € HT (soit environ 10 % du montant prévisionnel des travaux).

Sommes à valoir

Une enveloppe de **50 000 € HT** est réservée aux prestations complémentaires nécessaires au bon déroulement des études, notamment :

- Levés topographiques ;
- Diagnostics amiante et HAP ;
- Géodétection des réseaux ;
- Comptages routiers ;
- Études géotechniques et de perméabilité ;
- Toute étude complémentaire jugée nécessaire à la bonne définition du projet.

Montant prévisionnel de l'opération

Poste	**Montant**
Travaux	898 000 € HT
Mission de maîtrise d'œuvre	90 000 € HT
Sommes à valoir	50 000 € HT
Total prévisionnel de l'opération	**1 038 000 € HT**

PROJE

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

9. Planning prévisionnel et phasage

Planning prévisionnel

Le calendrier ci-dessous est fourni à titre indicatif. Il pourra être ajusté en fonction de l'avancement des études, des contraintes réglementaires, des opérations préalables de concessionnaires, des opportunités de financement et des arbitrages du maître d'ouvrage.

Période	Principales étapes
Fin 2026	Validation du programme d'opération
1er trimestre 2027	Consultation et désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre
2e trimestre 2027	Lancement de l'opération : réunion de démarrage, études préliminaires, premières investigations techniques, échanges avec les partenaires institutionnels et services compétents
2e semestre 2027	Finalisation des Études Préliminaires, intégration des conclusions des études spécifiques conduites par la commune sur le bâtiment, arbitrage sur les scénarios du secteur mairie annexe / église, coordination avec les concessionnaires et élaboration de l'Avant-Projet.
1er semestre 2028	Validation de l'AVP, constitution et dépôt du permis d'aménager, instruction de l'autorisation, engagement des études PRO et réalisation éventuelle des interventions préalables des concessionnaires.
2e semestre 2028	Finalisation du PRO après prise en compte des prescriptions du permis d'aménager, consultation des entreprises et attribution des marchés de travaux.
Année 2029	Réalisation des travaux selon le phasage retenu

Principe de phasage

Le projet devra être conçu de manière globale à l'échelle de l'ensemble du centre ancien. Toutefois, afin de tenir compte des contraintes techniques, financières, foncières, réglementaires ou patrimoniales susceptibles d'affecter certains secteurs, l'opération pourra faire l'objet d'une réalisation par phases.

Une attention particulière sera portée au secteur situé aux abords de la mairie annexe et de l'église. Les études devront permettre d'évaluer les conditions techniques, financières et opérationnelles d'un phasage dissociant :

- Les secteurs dont le devenir est d'ores et déjà identifié ;
- Le secteur mairie annexe / église faisant encore l'objet de réflexions urbaines, patrimoniales et foncières.

L'objectif recherché est de permettre l'avancement du projet sur les secteurs ne présentant pas d'incertitude majeure quant à leur programmation ou à leur faisabilité, tout en préservant la possibilité d'approfondir les réflexions relatives au devenir du bâti et des espaces publics du secteur mairie annexe / église avant tout arbitrage définitif du maître d'ouvrage.

PROJET

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

10. Pièces jointes

- Annexe 1 : extraits PLU
- Annexe 2 : note d'enjeux du CAUE RM

PROJET

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

CAUE
CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Chabanière

Requalification des espaces publics du centre ancien de Saint-Didier-sous-Riverie

Maître d'ouvrage
Commune de Chabanière
COPAMO

Paysagiste conseiller
Samuel Auray

Architecte conseiller
Emmanuel Manger





Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

SOMMAIRE

Contexte de la réflexion 4

ETAT DES LIEUX 5

Synthèse des enjeux 22

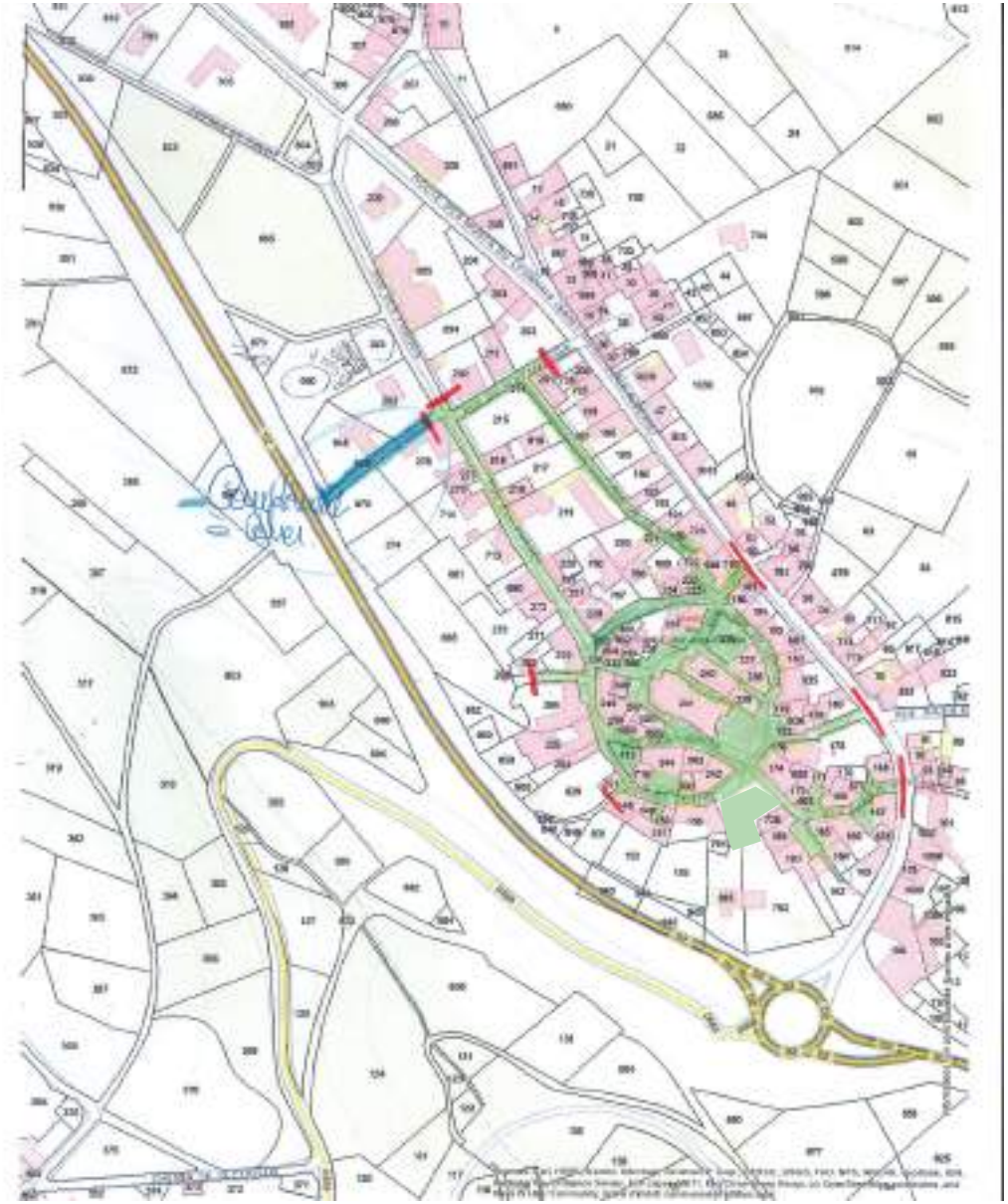
ORIENTATIONS 24

Approche financière 37

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

Contexte de la réflexion

La commune de Chabanière, appuyée par les services de la Communauté de Communes du Pays Mornantais, ambitionne de requalifier les espaces publics du centre-bourg de Saint-Didier-sous-Riverie.
La COPAMO forte de sa compétence en matière de voirie, a sollicité le CAUE Rhône Métropole en amont de ce projet pour définir un pré-programmme de requalification de ces espaces publics.
La présente étude du CAUE RM propose un état des lieux et des orientations sur les rues et les places du centre de Saint-Didier-sous-Riverie mais également des réflexions sur l'évolution de certains bâtiments en vue d'aider la commune à définir une vision à long terme de l'évolution du centre-bourg, puis les éléments programmatiques et les contour de futures opérations de maitrise d'oeuvre.



Plan du périmètre de la requalification des espaces publics fourni par la COPAMO

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

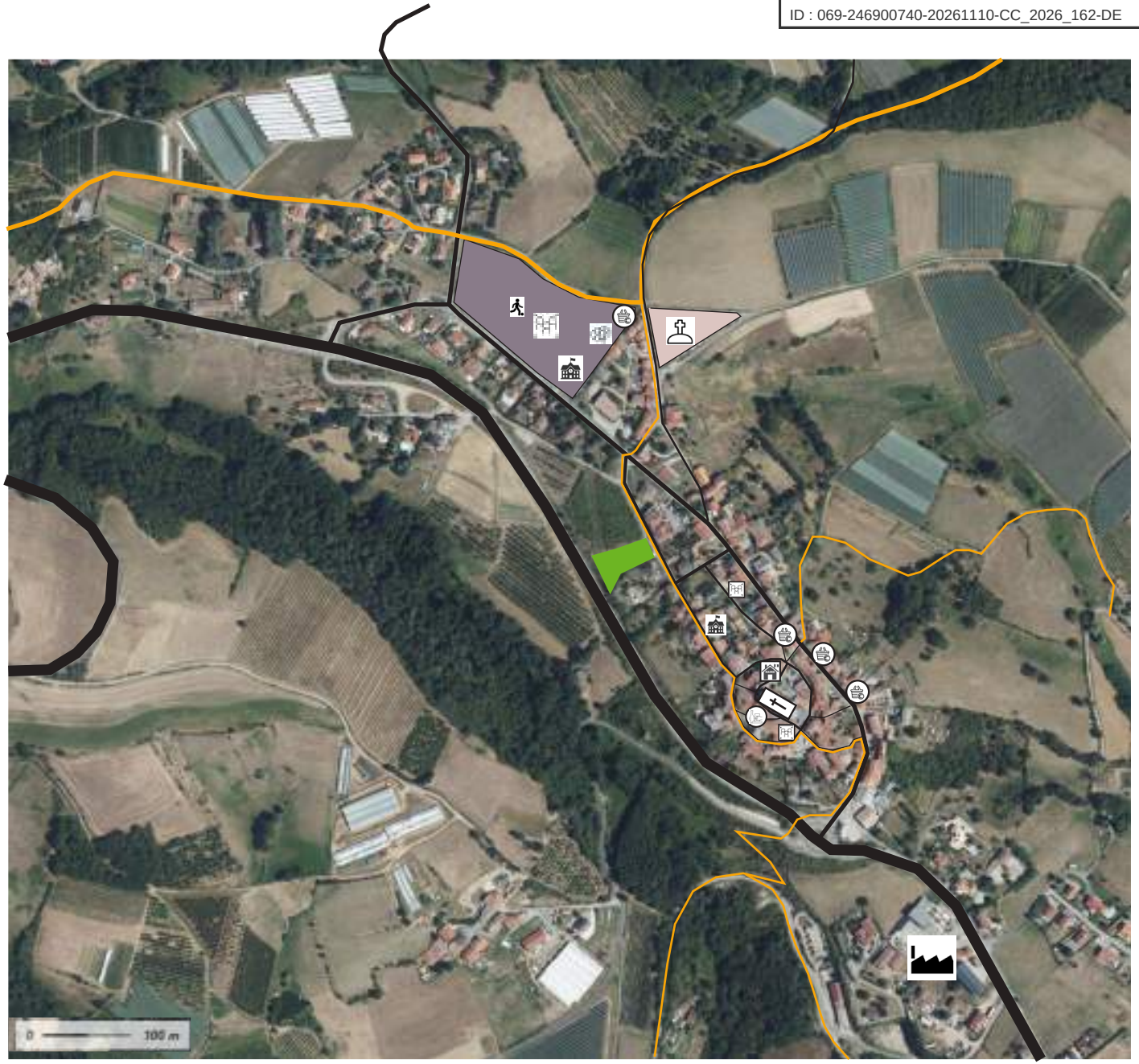
ETAT DES LIEUX

A L'ECHELLE COMMUNALE

Le village est bordé par la D2 qui relie Givors à Saint-Symphorien-sur-Coise et Chazelle-sur-Lyon. Autrefois traversé par la route des Monts du Lyonnais vers la Loire (Grande rue)
Un centre ancien concentrique qui a gardé dans sa forme urbaine le témoignage de l'ancien bourg fortifié entouré de murailles.
Un centre bourg majoritairement résidentiel qui présente un maillage viaire de petite dimension non concerné par du trafic de transit.

Bien que de nombreuses activités aient progressivement migré hors du centre (école, commerce, artisanat, équipements), le coeur ancien compte encore quelques commerces et équipements :
- mairie annexe + bureau de poste
- bibliothèque, salle de l'amitié et atelier municipal
- atelier de poterie
- commerces dans la rue principale
- école privée proche du centre ancien
- café associatif dans un secteur résidentiel proche du centre

Tout l'enjeu d'un projet d'espaces publics est d'aménager des lieux de vie qui répondent aux besoins des usagers et des activités existantes mais également de favoriser la convivialités et d'interroger de potentiels nouveaux usages.



Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

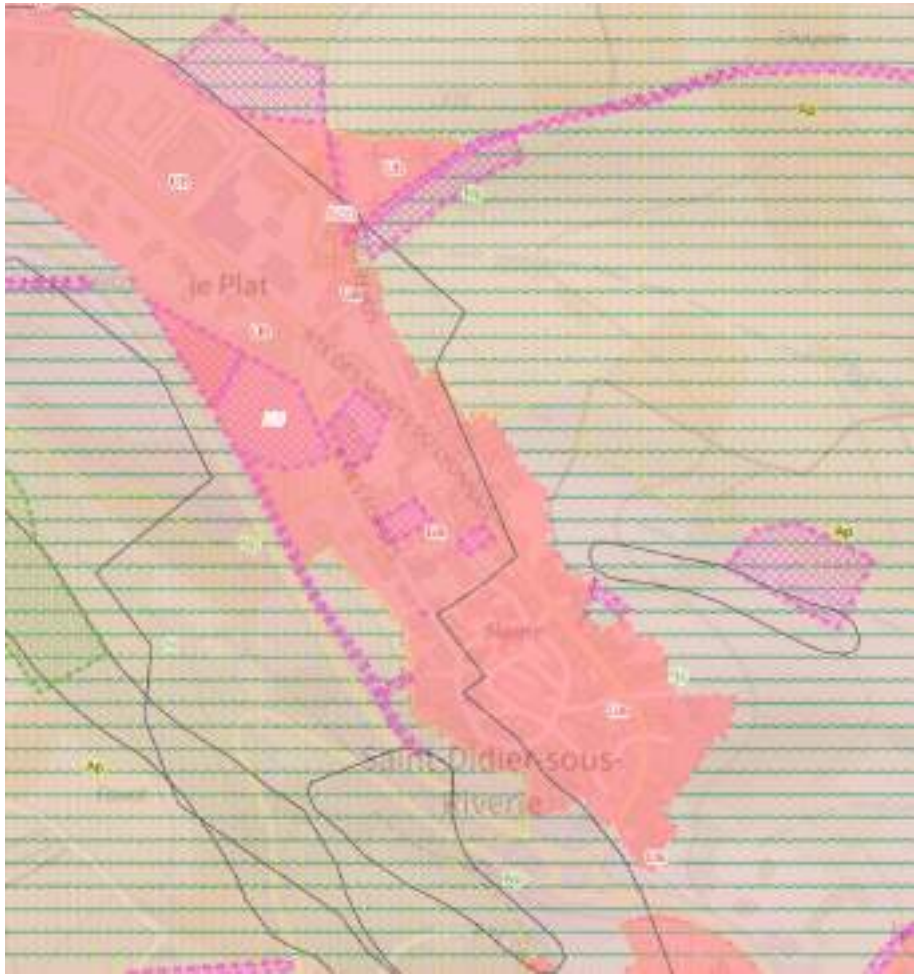
ETAT DES LIEUX

Regard règlementaire

le centre-bourg de Saint-Didier-sous-Riverie fait l'objet d'un périmètre de protection au titre des Monuments Historiques (église).
Tous les projets bâtis comme non bâtis doivent être disuctés dès les phases amonts avec les services de l'UDAP 69.

La commune est en révision de son document d'urbanisme. La présente réflexion et notamment les axes qui touchent à la création d'éventuels nouvelles liaisons piétonnes, de stationnement ou à l'évolution de certains ensembles bâtis peuvent nourrir / doivent trouver un ancrage dans le futur document d'urbanisme (zonage, emplacements réservés...)





Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

ETAT DES LIEUX

Vue d'ensemble des espaces publics du centre

Le centre de Saint-Didier-sous-Riverie compte un bâti dense resseré autour d'un ensemble de rues étroites, de ruelles voir de venelles uniquement accessibles de façon piétonne.
Il présente au Nord et à l'Est (Grande Rue) des tracés de rues rectilignes qui correspondent au faubourg (extensions urbaines 18 et 19ème). Le centre ancien est organisé autour d'une rue circulaire très étroite par endroit et d'un maillage de ruelles intérieures qui ramènent à des places ou des dilatation de l'espace pulblic autour de l'église.
Les jardins et les espaces végétalisés privés ou publics sont peu nombreux dans le bourg ancien ce qui met l'accent sur l'enjeu de la végétalisation des espaces publics. Les vues depuis le centre ancien vers le grand paysage sont peu nombreuses ce qui donne une valeur particulières aux rares lieux qui offrent ces points de vue.



Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

ETAT DES LIEUX

Regard historique

Une dédensification du tissu bâti mais un recul des jardins

Le tissu bâti du centre de Saint-Didier-sous-Riverie a peu évolué depuis le début du 20ème siècle. La démolition d'un ensemble de constructions dans les années 70 a généré une nouvelle place (parking non végétalisé) ouvrant la principale vue sur le paysage depuis le centre ancien.

Si le tissus bâti du centre-bourg laisse historiquement peu de place au végétal; un jardin clos de murs a disparu remplacé par le parking (non végétalisé) de la mairie.

La carte postale si dessous témoigne d'une présence végétale plus importante qu'aujourd'hui dans la Grande Rue.



A droite: branche d'un arbre. Plantes en pots en pieds des maisons de bourg

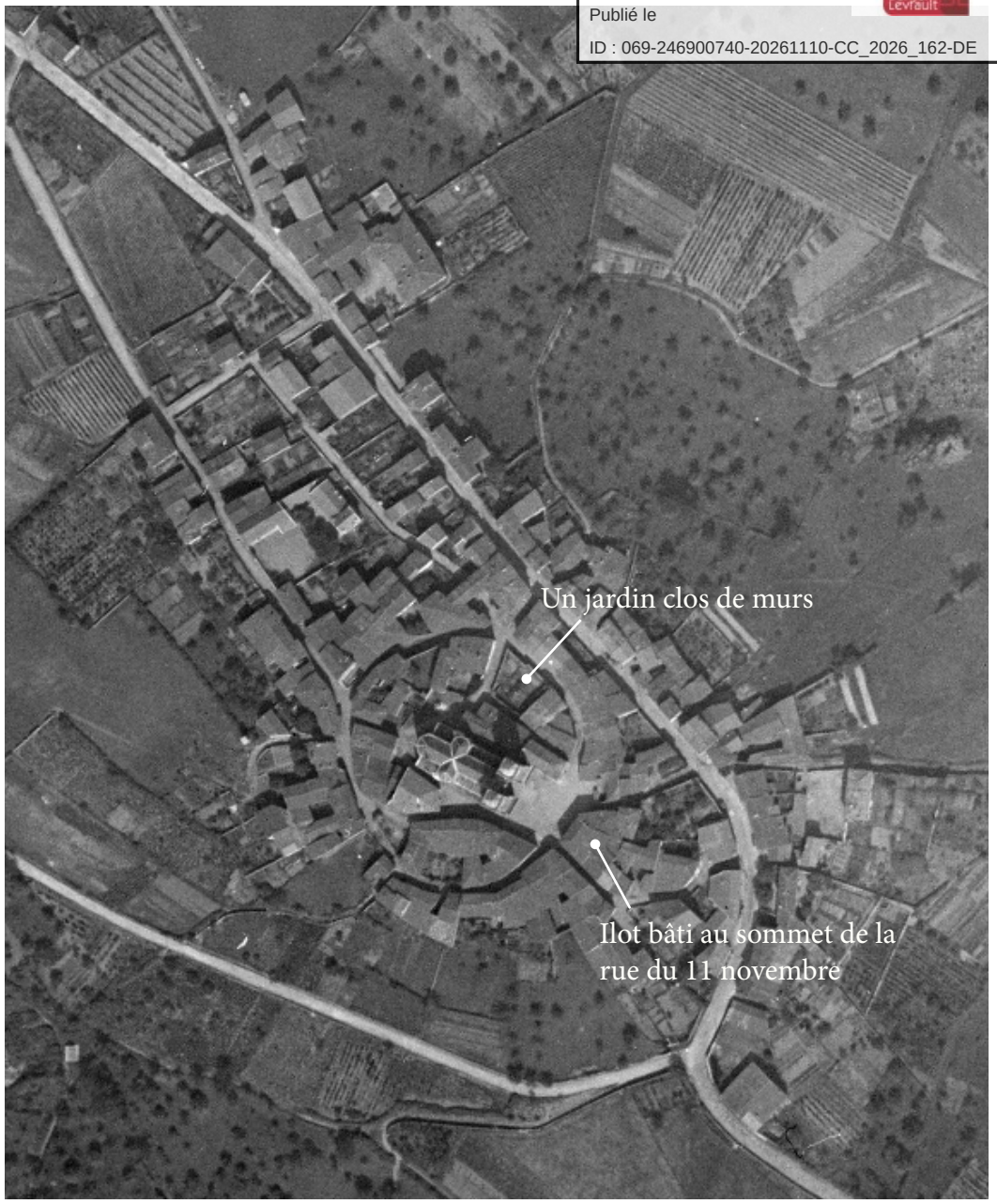


Photo aérienne vers 1950

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

ETAT DES LIEUX

3 unités urbaines et paysagères du centre village

Les caractéristiques du bâti mais également des espaces publics permettent de distinguer 3 ambiances de village différentes appelant un traitement d'aménagement différent









Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

ETAT DES LIEUX

Les sens de circulation et le stationnement

Le centre-ancien (à l'intérieur de la rue du Centre) compte 45 places de stationnement et 2 places PMR.
La Grande Rue en compte 24 hors dépose minute
La commune ambitionne de créer une offre de parking complémentaire en 2 sites: un sous la Grande rue proche du Vival, l'autre au croisement de la Rue de la Forge et de la rue du 8 Mai 1945. L'offre de stationnement est conséquente pour les usages résidentiels quotidiens mais ne permet pas toujours de répondre aux besoins d'évènements ponctuels.

La majeure partie des rues du centre ancien sont à double sens. Seule la rue du 11 novembre est en sens unique ainsi que la portion la plus étroite de la rue du Centre à l'Ouest du centre ancien. Malgré leur faible gabarit la circulation automobile restreinte n'appelle pas nécessairement de remise en question des sens de circulation.



Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

ETAT DES LIEUX

Une diversité de traitements de l'espace public : places, placette, rues, ruelles

Grande Rue: aménagement datant des années 90 avec plateaux piétonniers, trottoirs en pavés béton et stationnement limité

Rues et ruelles aménagées avec caniveau en pavés pierre 10 x10 ponctuellement un trottoir en pavés béton

Espaces publics recouverts d'enrobé de façade à façade.



Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

ETAT DES LIEUX

Les places : Place de la Mairie

Un environnement très minéral et routier peu valorisant pour la mairie.
Une place peu définie dans sa forme (contrainte) et le traitement de l'espace public.
Une cour en parvis de mairie séparée de la place.
Un bâti péripéhtique en désuétude et qui interroge sur son évolution

Enjeux:
> La redéfinition et la lisibilité d'une place de mairie
> Le maintien de l'offre de stationnement
> La végétalisation et la désimperméabilisation de l'espace
> L'évolution du bâti périphérique au service de la place publique



Plateforme stationnée dominant la rue du Centre et venelle piétonne vers le sud





Accès PMR de l'église

Pincement de la place à hauteur de la mairie et passage étroit et sombre vers l'église



Cour minérale de la mairie



Placette occupée par une croix au dos de l'église. Pied d'église stationné

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

ETAT DES LIEUX

Les places : Place de la Mairie

Enjeux concernants les bâtiments vacants (suite à rencontre avec l'UDAP 69) :
> Conservation du bâti sur rue du centre et en pied d'église (échelle urbaine et transition bâtie avec l'église à assurer)
> Pas d'élargissement du vide ni de l'espace public à entervoir
> Une réflexion sur l'occupation du bâti et sa destination est à engager
> Une évolution du bâti lui-même pourra être entrevue à l'occasion d'un projet (porteur de projet?)





> La destination future du bâti vacant est determinante dans la programmation des espaces publics voisins

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

ETAT DES LIEUX

Les places : Place de l'Eglise

Un espace public routier sans qualité et peu valorisant pour l'église . Pas de confort pour le piéton
Du stationnement ominprésent - Un parvis surélevé qui invite à la vue / mise en scène
Une entrée de la salle de l'Amitié peu lisible sur l'espace public

Enjeux:
> Une mise en valeur de la place de façade à façade et en lien avec l'entrée monumentales de l'église
> Un retrait du stationnement et la mise a distance des voitures vis-à-vis de l'église et des maisons de bourg
> La lisibilité de l'entrée de la salle de l'Amitié



Point de vue sur la place et échappée vers le grand paysage depuis le péron de l'église



Débouché de la venelle vers la mairie



Le stationnement du pied de l'église au pied des maisons



Sanitaire public et place PMR

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

ETAT DES LIEUX

Les places : Place «de l'Amitié»







Une zone de stationnement de façade à façade
Un espace en balcon sur le paysage de la Vallée de Bozançon mais traité comme un arrière (bacs de compostage)
Un arbre (le seul sur l'espace public dans le-bourg)
Un parvis de la bibliothèque peu confortable pour le piéton / un manque de lisibilité de l'équipement public

Enjeux:
> Le maintien de l'offre de stationnement
> La mise en valeur du point de vue sur le paysage
> La végétalisation et la désimperméabilisation de l'espace
> La création d'un parvis lisible et confortable à la bibliothèque

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

ETAT DES LIEUX

La grande rue

Un aménagement fonctionnel qui donne de la place au piéton et qui apporte de la lisibilité aux espaces / séquences de la rue ainsi qu'aux carrefours avec les ruelles qui montent au vieux bourg
Peu de place pour le végétal / quelques surlargeurs qui pourraient être mieux plantées et en partie désimperméabilisées







Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

ETAT DES LIEUX

Les rues et ruelles du bourg : celles occupées par un caniveau pavé



Partie Nord de la rue du Centre



Rue du 11 Novembre 1918



Montée Périna



Rue du Pavé



Rue de la Voûte

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

ETAT DES LIEUX

Les rues et ruelles du bourg : certaines très routières parfois très dégradées





La majeure partie de la rue du Centre présente un enrobé rès abimé de façade à façade




Les rue de la Forge et celle du Huit mai 1945

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

ETAT DES LIEUX

Les rues et ruelles du bourg : des lieux / placettes à valoriser



La placette de l'ancienne porte du bourg



La placette du potier



Le carrefour entre la rue Saint Blaise et la rue du centre (pied du soutènement + vue)



Le carrefour entre la rue Saint Blaise et la rue du centre

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

ETAT DES LIEUX

Les rues et ruelles du bourg : des valeurs à révéler











Surlargeurs
Végétation existante
Pieds de murs
Bâti remarquable
Vue
Vennelles vers des jardins
ou des cheminements

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

ETAT DES LIEUX

Les rues et ruelles du bourg : des problématiques / sujets à intégrer



Surlargeurs privées ou «appropriées» par le privé (enjeu d'unité du paysage de la rue)
Transitions entre l'espace public et le domaine privé
Gestion des eaux pluviales dans les ruelles en pente









Pincements de la rue / étroiture
Gestion des eaux pluviales dans les ruelles en pente
Descentes d'eau privatives sur l'espace public

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

Synthèse des enjeux

Enjeux généraux pour la requalification des espaces publics

> Confort du piéton et qualité d'usage
> Mise en valeur du patrimoine bâti
> Lisibilité des lieux et des séquences urbaines et paysagères du village via une recherche d'unité par séquence
> Désimperméabilisation et infiltration d'une partie des pluies courantes
> Accueil du végétal et notamment de l'arbre

Enjeux localisés / par séquences

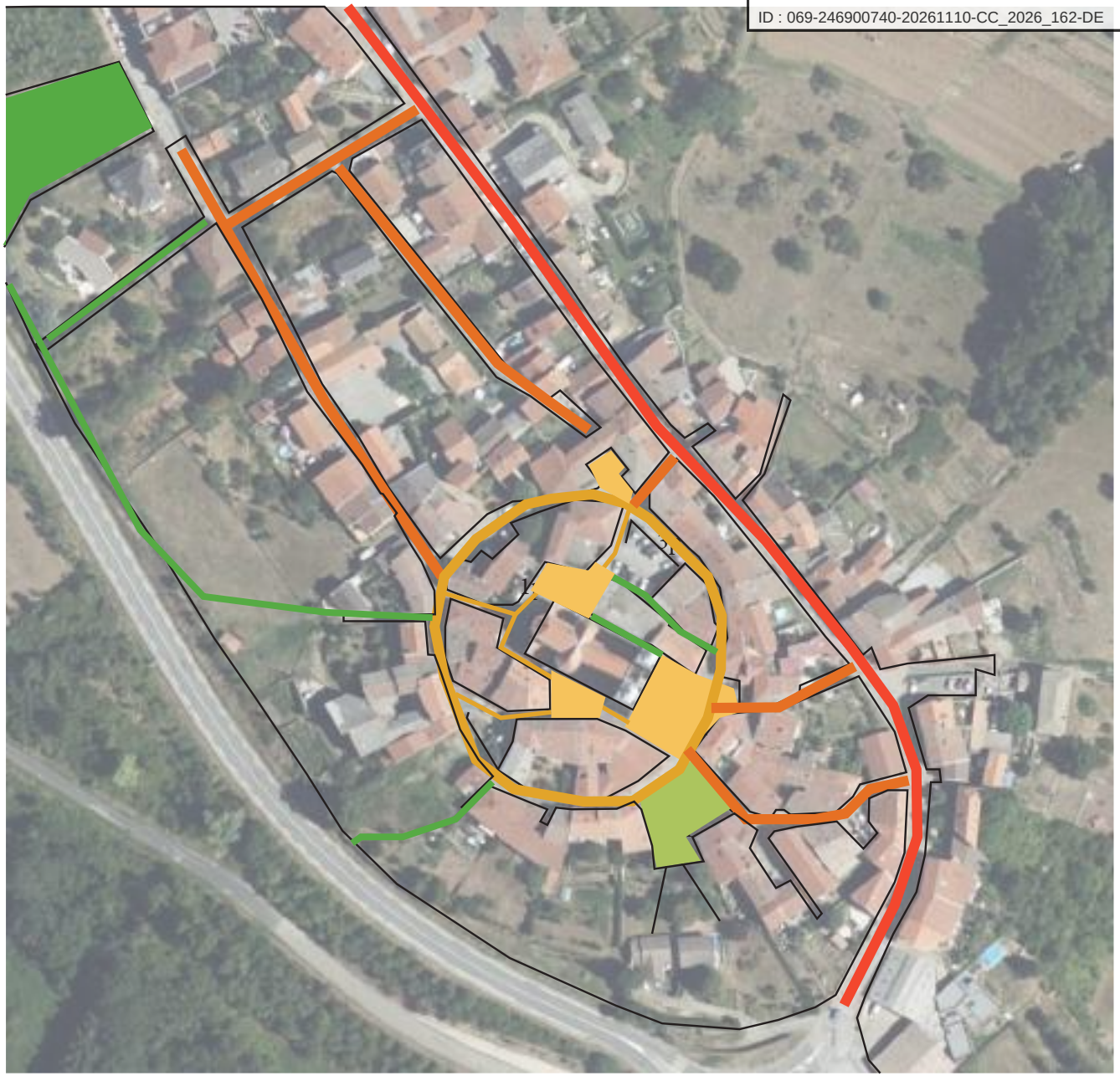
Rues et ruelles du vieux bourg: cohérence de traitement de l'espace public à trouver; mise en valeur du bâti à rechercher, vocabulaire rural à préserver, «histoire à raconter» via l'aménagement

Rues et ruelles du faubourg: Dimension végétale à accentuer dans les rues les plus larges - transition vers le bourg ancien à rechercher dans le traitement de l'espace public

Venelles piétonnes : image jardinée seuils à qualifier

Places et placettes du centre ancien à requalifier

Places ouverte sur le paysage à valoriser



Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

ORIENTATIONS

Le bourg ancien :

Trouver une unité à la rue circulaire et aux ruelles du bourg ancien
Souligner la trace de l'ancienne muraille - adopter un vocabulaire patrimonial et rural

> Mettre en valeur les rives de rue via un traitement qualitatif des pieds de façades / OU / adopter un traitement qualitatif de la voie et désimperméabiliser les pieds de mur
> Valoriser les surlargeurs via des plantations ou un sol soigné en cas d'usages
> Qualifier / marquer les seuils de bâtiments
> Privilégier des matériaux nobles, locaux, mis en oeuvre de façon rustique (pierre)

















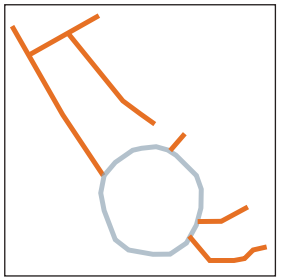
Exemple de ruelles avec traitement qualitatif de la voie et désimperméabilisation des pieds de façades

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

ORIENTATIONS

Les rues du faubourg :

Apaiser les rues linéaires et favoriser la place et le confort du piéton
Apporter une ambiance jardinée



> Conserver / prolonger le système existant de caniveau central en pavés
> Valoriser les surlargeurs en qualifiant des seuils de bâtiments ou en plantant les pieds de murs
> Unifier / rénover le revêtement de la voirie
> Etendre la palette de revêtements à des matériaux éventuellement standardisés et moins nobles que dans les ruelles du vieux bourgs, mais mis en oeuvre avec soin et dans une logique d'ensemble (calpinage)











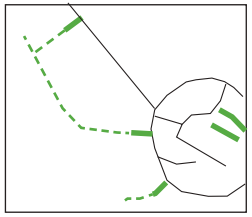
Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

ORIENTATIONS

Les venelles / ruelles piétonnes et leurs seuils

Soigner les amorces des venelles pour inviter à les emprunter

S'inscrire dans un vocabulaire de jardin



> Améliorer la lisibilité des venelles piétonnes en aménagement leur seuils / entrées
> Mettre en valeur les liens entre le coeur de village et ses franges vertes
> Utiliser un vocabulaire de jardin dans le traitement de l'espace public







Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

ORIENTATIONS

Les places de l'Eglise et de l'Amitié

Objectifs principaux /Invariants

> Apporter une cohérence et une lisibilité à un système de places et placette imbriquées : place de l'église, place de l'Amitié et placette du potier

> Mettre en valeur des lieux singuliers dans ce système : place de l'église, belvédère, parvis de la bibliothèque, seuil du potier

> Proposer une composition de la place de l'église en lien avec l'édifice et son entrée monumentale - s'interroger sur la gestion de la pente

> Qualifier le pied d'église

> Profiter de la planéité de la place de l'Amitié pour tendre vers des solutions de désimperméabilisation



Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

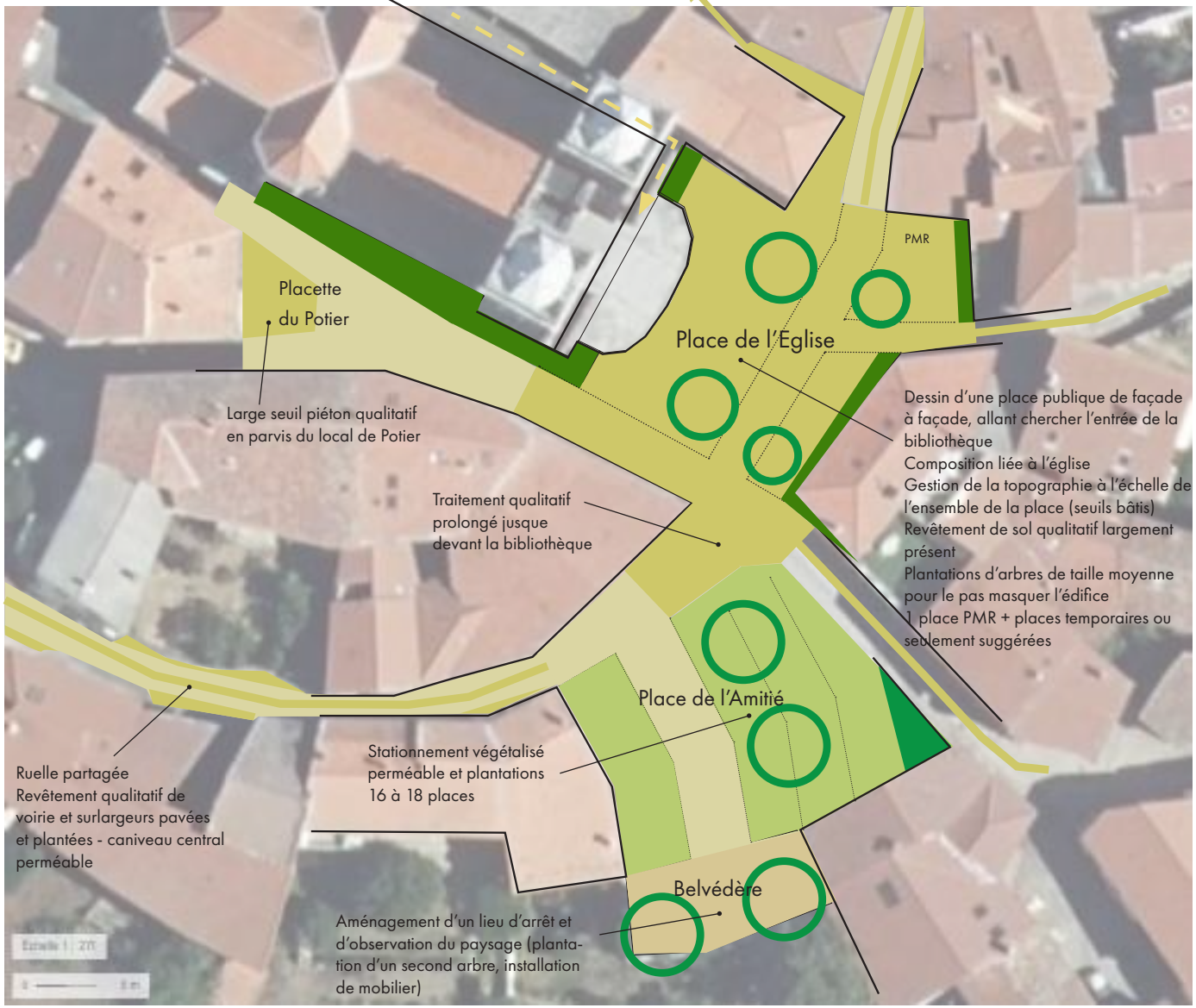
ORIENTATIONS

Les places de l'Eglise et de l'Amitié

Hypothèses d'aménagement :

Scénario ambitieux: *un ensemble de places imbriquées requalifiées*

> Traitement qualitatif à domiante piétonne de la place de l'église de façade à façade intégrant le parvis de la bibliothèque; retrait ou effacement du stationnement sur la place de l'église ou seulement toléré sur de courtes durées; gestion de la pente pour davantage de confort piéton (gradines, jeux de marches, accessibilité PMR...)
> Traitement soigné et apaisé à l'échelle du système de places / placettes - se prolongeant dans la rue du centre
> Végétalisation importante de la place (des pieds de façades / mise à distance des circulations et recueil des eaux pluviales)
> Plantations de plusieurs arbres dans une logique de symétrie / dialogue avec l'église
> Désimperméabilisation importante de la place de l'Amitié



Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

Les places de l'Eglise et de l'Amitié

Hypothèses d'aménagement :

Scénario ambitieux : *un ensemble de places imbriquées requalifiées*

ILLUSTRATIONS DES INTENTIONS/ RÉFÉRENCES















Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

ORIENTATIONS

Les places de l'Eglise et de l'Amitié

Hypothèses d'aménagement :

Scénario médiant: *un parvis d'église requalifié et son parking paysager*

> Traitement qualitatif et piéton de la partie haute de la place de l'église en lien avec son parvis
> Travail sur la topographie à l'échelle du nouveau parvis d'église pour davantage de confort piéton (gradines, jeux de marches, accessiblité PMR)
> Traitement qualitatif des seuils d'équipements et du potier
> Traitement soigné et apaisé du bas de la place de l'église se prolongeant sur la place de l'Amitié
> Bande stationnée (éventuellement perméables et végétalisées) en bas de place, intégrée dans un traitement d'ensemble de l'espace public
> Végétalisation des pieds de façades / mise à distance des usages et recueil d'une partie des eaux pluviales
> Traitement jardiné du Belvédère
> Désimperméabilisation des places de stationnement de la place de l'Amitié



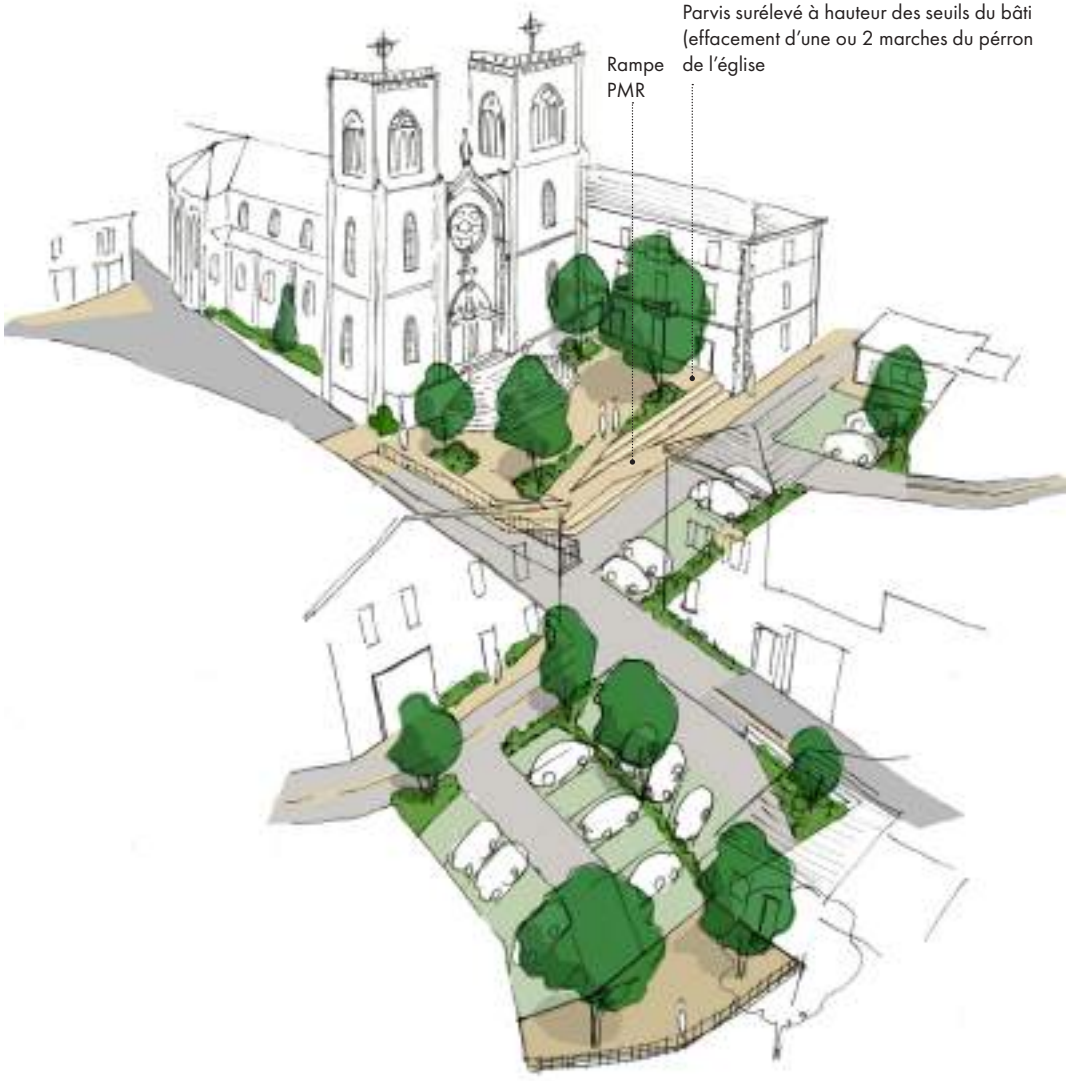
Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

Les places de l'Eglise et de l'Amitié

Hypothèses d'aménagement :

Scénario médiant: *un parvis d'église requalifié et son parking paysager*

ILLUSTRATIONS DES INTENTIONS/ RÉFÉRENCES















Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

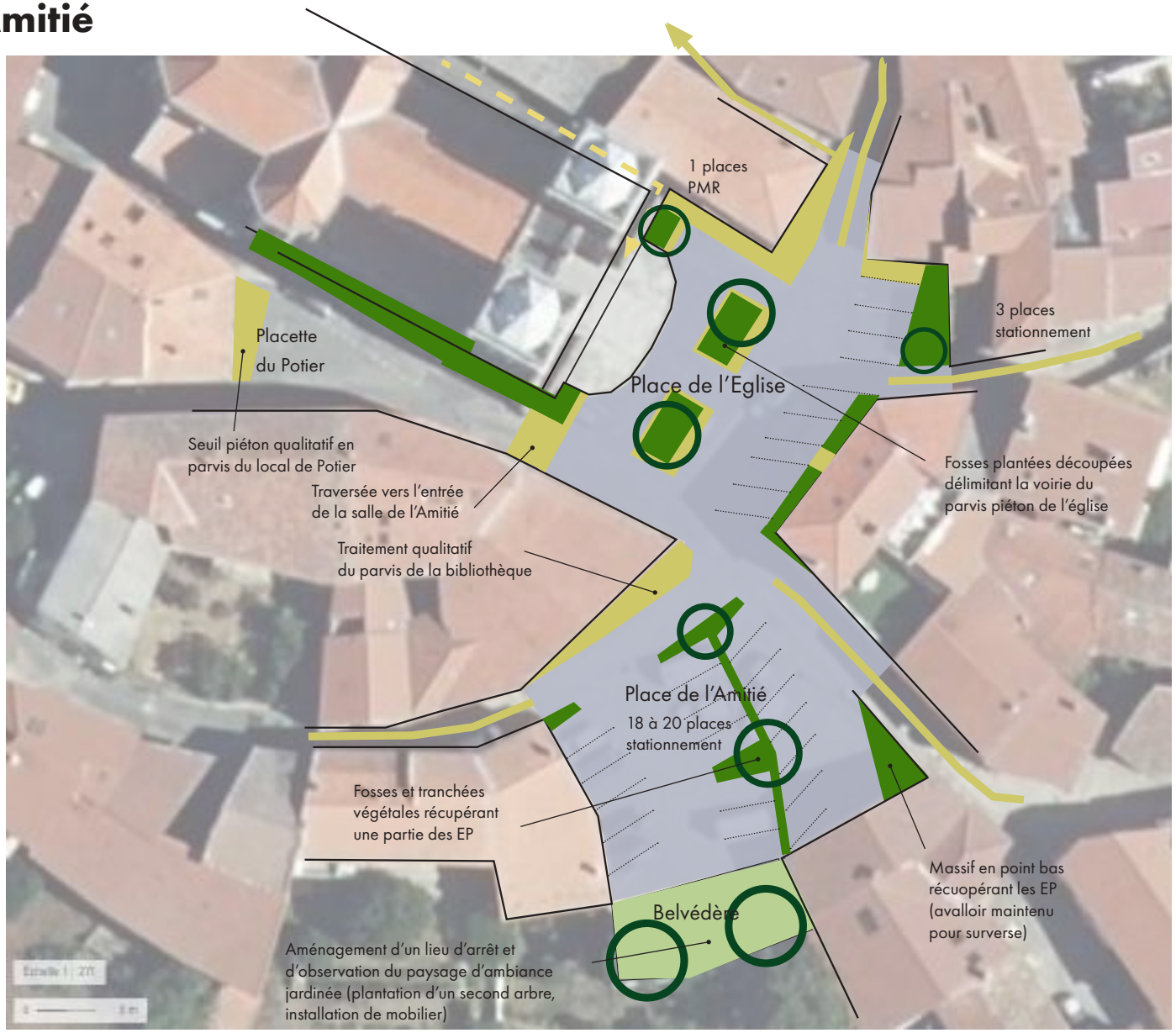
ORIENTATIONS

Les places de l'Eglise et de l'Amitié

Hypothèses d'aménagement :

Scénario médiant: *intervenir avec parcimonie pour réorganiser l'existant*

> Conservation des enrobés existants (ou reprise du tapis)
> Création via découpes de massifs plantés et de zones destinés à être revêtues de revêtement plus qualitatifs (seuils, pieds de façades...)
> Traitement qualitatif des seuils d'équipements et du potier
> Traitement soigné et apaisé du bas de la place de l'église se prolongeant sur la place de l'Amitié
> Bande stationnée (éventuellement perméables et végétalisées) en bas de place, intégrée dans un traitement d'ensemble de l'espace public
> Végétalisation des pieds de façades / mise à distance des usages et recueil d'une partie des eaux pluviales
> Traitement jardiné du Belvédère
> Désimperméabilisation des places de stationnement de la place de l'Amitié



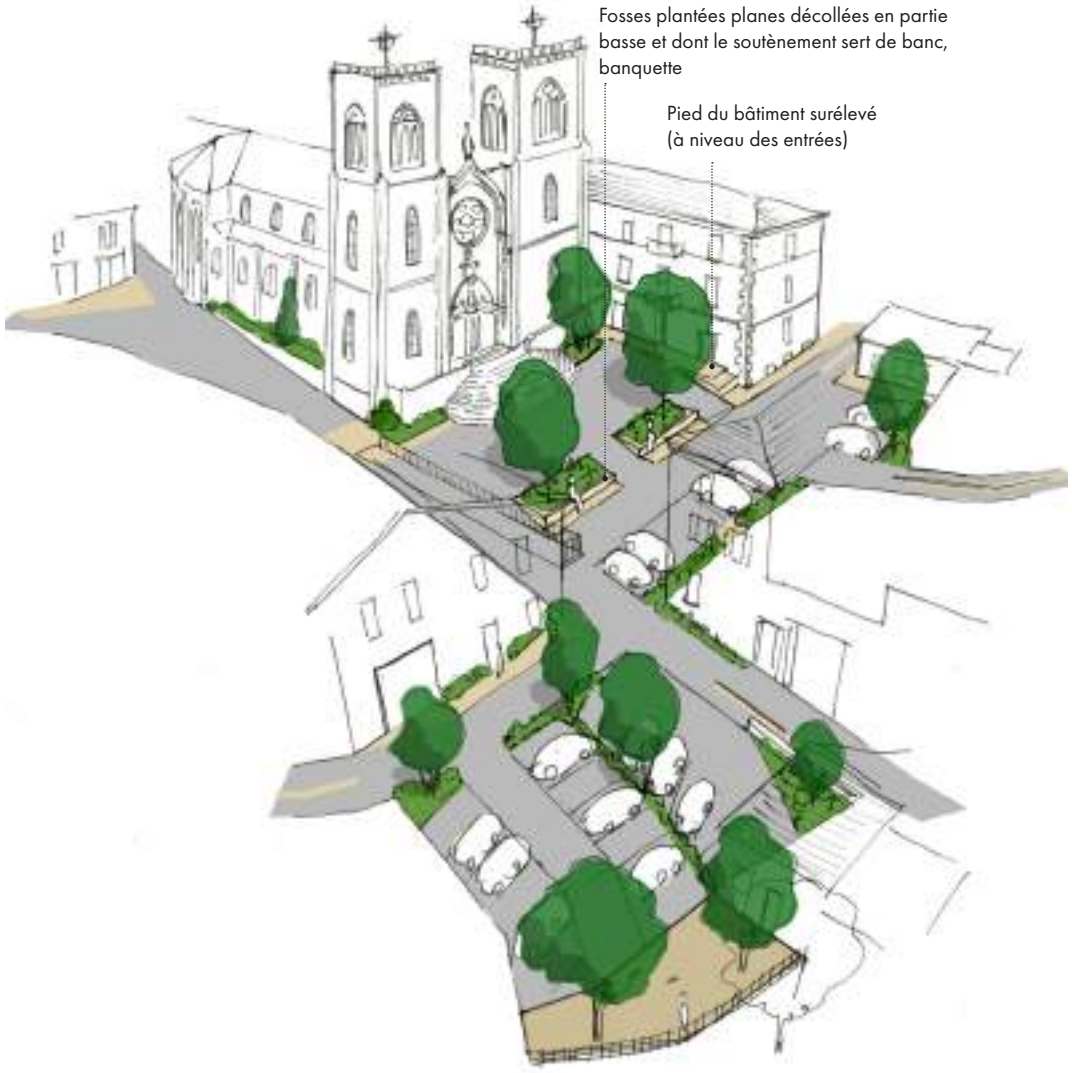
Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

Les places de l'Eglise et de l'Amitié

Hypothèses d'aménagement :

Scénario médiant: *intervenir avec parcimonie pour réorganiser l'existant*

ILLUSTRATIONS DES INTENTIONS/ RÉFÉRENCES















Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

ORIENTATIONS

La place de la Mairie

Objectifs principaux /Invariants

> S'interroger sur le devenir du bâti vacant aux abords de la mairie pour définir un programme d'espace public adapté (impact sur les usages, le stationnement...)

> Générer un effet de place / placette aux abords de la mairie (spatialité, traitement d'espace public, plantations) au delà de sa cour
Planter un arbre pour la place / placette

> Intégrer la croix et éventuellement le dos de l'église dans le dessin d'une place / placette de la mairie
Végétaliser le pied de l'abside pour mettre le stationnement en recul

> Améliorer la lisibilité et mettre en valeur les venelles piétonnes entre les places de la mairie et de l'église

> Questionner l'organisation et les possibilités d'extension en sous-sol du parking
Améliorer sa qualité paysagère



Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

ORIENTATIONS

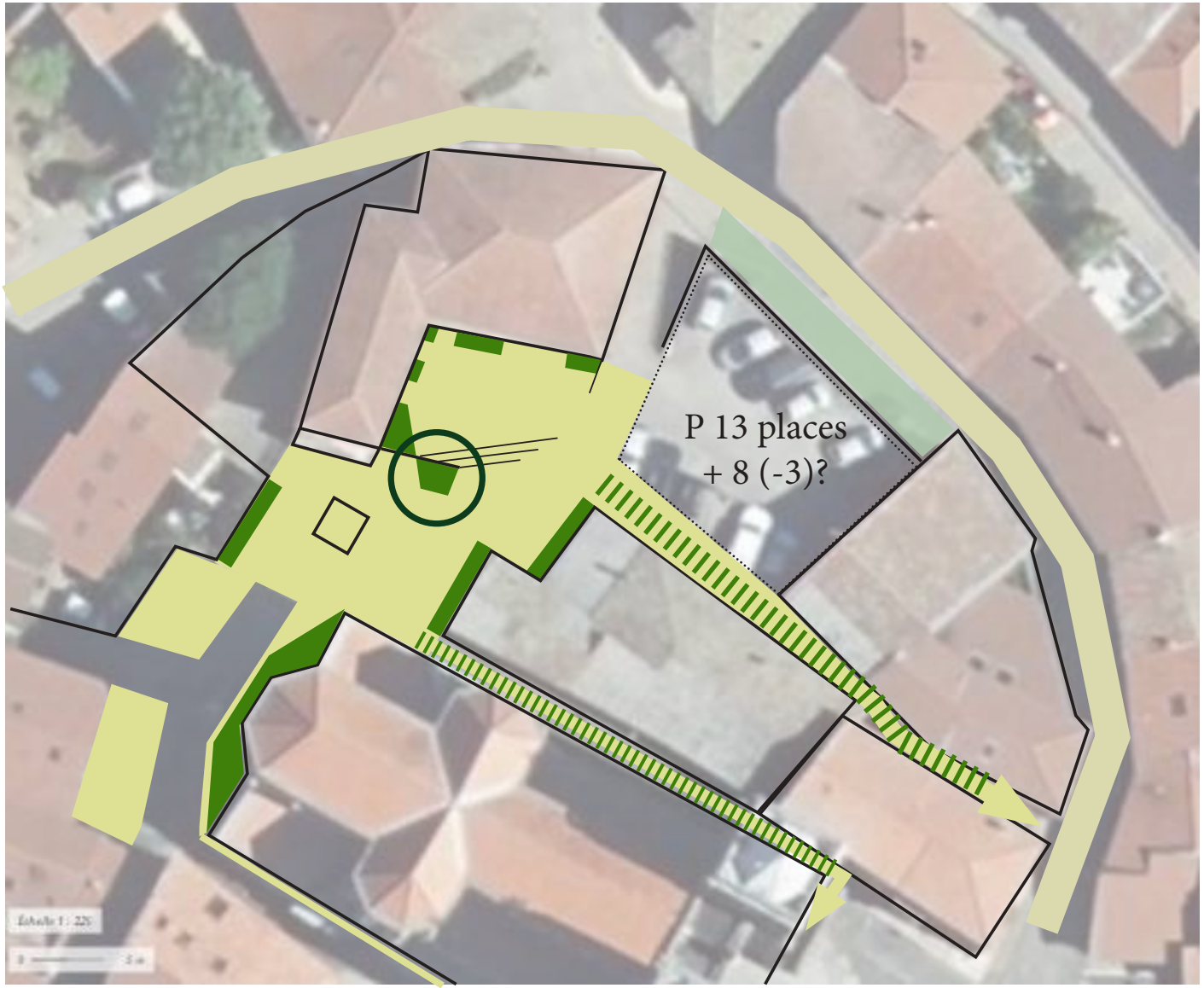
La place de la Mairie

Hypothèse d'aménagement

Une placette de mairie et son parking

> Traitement qualitatif d'une place dans l'emprise de l'espace non bâti existant
> Démolition des murêt de la cour de la mairie
> Plantation d'un arbre
> Maintien de la poche de stationnement - requalification / désimperméabilisation du sol à envisager (selon option extension en sous-sol)





Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

ORIENTATIONS

Devenir des bâtiments vacants en pieds d'église

Pistes d'intention

> Aménagement d'un tiers lieux (+ logement) pour les associations - déplacement du café associatif en centre ancien?
> La place / placette de la mairie devient un lieu d'évènements liés au café et aux manifestations associative?
> Revente du tènement du café associatif en vue d'une petite opération de logement sur les tènements 0196, 0197 et 0195?





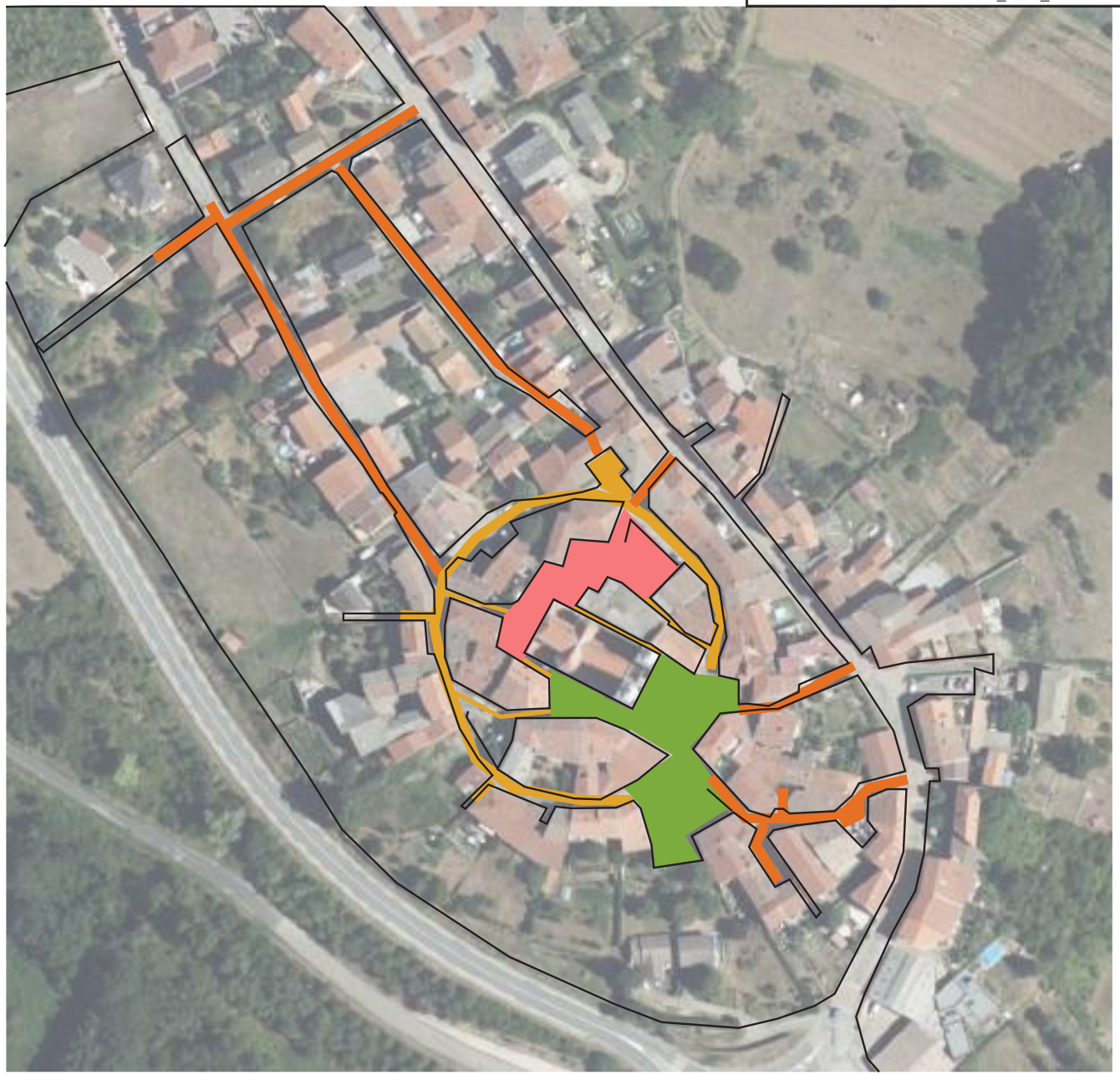


Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

Approche financière

Périmètres d'opération d'espaces publics

- Rue du centre, ses ruelles et venelles (env 1 700 m2)
- Rues et ruelles périphériques du centre (env 2 200 m2)
- Places de l'église, de l'Amitié et du potier (env 1 600 m2)
- Place de la mairie, dos de l'église et son parking (env 900 m2)



Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

Approche financière

Estimations montant de travaux (sur la base de ratio au m² - valeur indicative) (hors travaux de réseaux)

RUE DU CENTRE, SES RUELLES ET VENELLES

Scénario ambitieux (180 à 200 €HT/ m2) : env 340 000 €H
Chaussée enrobé qualitatif (clair, liant végétal ou grenaillé)
Seuils, bordures, caniveaux en pierre (calades, pavage, dallage
Plantations

Scénario médiant (130 à 150 €HT/ m2) : env 255 000 €HT
Chaussée enrobé
Seuils en béton désactivé ou poncé
bordures, caniveaux en pierre + plantations

RUES ET RUELLES PÉRIPHÉRIQUES (90 à 110 €HT/ m2): env 240 000 €HT

Reprises enrobés dégradés
Conservation caniveaux et bordures pavés existants + ajouts
Décpoupes plantations de pieds de façade et borduration

PLACES DE L'ÉGLISE, DE L'AMITIÉ ET DU POTIER

Scénario ambitueux (220 à 250 €HT/ m2) : env 400 000 €HT
Travaux de nivellement et soutènement
Chaussée enrobé qualitatif (clair, liant végétal ou grenaillé) ou béton qualitatif
Zones piétonnes en pierre / béton/ sablé; Seuils, bordures, caniveaux en pierre
Plantationset GIEP

Scénario médiant (150 à 180 €HT/ m2) : env 285 000 €HT
Périmètre qualitatif restreint (parvis et seuils, traversées)

Scénario modeste (90 à 120 €HT/ m2) : 190 000 €HT
Refection enrobés, seuils et bordures en pierre, petit soutènement + plantations

PLACE DE LA MAIRIE, DOS DE L'ÉGLISE ET SON PARKING (140 à 160 €HT/ m2): env 145 000 €HT (hors parking en sous-sol)

Travaux de nivellement et soutènement
Chaussée enrobé qualitatif (clair, liant végétal ou grenaillé) ou béton qualitatif sur place et enrobé hors place
Zones piétonnes en pierre / béton/ Seuils, bordures, caniveaux en pierre
Plantationset GIEP

+ Etudes, diagnostic amonts
+ Etudes de MOE, OPC et SPS

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_162-DE

Conseil
d'architecture,
d'urbanisme
et de l'environnement
Rhône Métropole

6 bis, quai Saint-Vincent
69001 Lyon
T. 04 72 07 44 55
caue69@caue69.fr
www.caue69.fr

ouvert au public
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30
et de 13 h 30 à 17 h
entrée côté place

Organisme départemental et métropolitain investi d'une mission d'intérêt public et issu de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, il conseille, forme et sensibilise. Son approche est pédagogique et répond aux enjeux de

La responsabilité du CAUE Rhône Métropole et celle de l'architecte conseiller ne sauraient être engagées sur la base des recommandations émises et des choix faits par les maîtres d'ouvrage et leurs architectes.

CAUE
RHÔNE MÉTROPOLE